

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 13 décembre 2018

Territoires d'industrie

À l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, le Premier ministre Édouard Philippe a dévoilé le nouveau dispositif d'accompagnement au service des territoires à forte dimension industrielle. Au programme : 124 « Territoires d'industrie » sélectionnés, plus d'un milliard d'euros de financement, et une gestion décentralisée.

Le 20 septembre 2018 le Premier Ministre a annoncé un plan prioritaire de relance de l'industrie.

Une des mesures de ce plan est l'initiative « territoires d'industrie » qui vise à accompagner, avec les collectivités territoriales, le développement de territoires à forte identité industrielle, soit en développement, soit en mutation.

Après concertation avec Régions de France et l'Assemblée des communautés de France, le gouvernement a constitué une mission nationale auprès de Madame Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de Monsieur Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, composée de parlementaires, d'élus, de représentants du monde de l'industrie et d'experts, et intégrant notamment les régions et les intercommunalités.

Cette mission était chargée de proposer des critères de sélection et une liste de territoires prioritaires, une boîte à outils de leviers mobilisables et les conditions de pilotage d'un contrat de territoire dédié.

La liste des 124 territoires retenus a été présentée par le Premier Ministre le 22 novembre 2018 à l'occasion du conseil national de l'industrie.

En Isère, 2 territoires ont été identifiés comme prioritaires :

- La Tour du Pin – Grésivaudan regroupant les EPCI isérois suivants : Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, Communauté de communes Bièvre Est, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et Communauté de communes Le Grésivaudan ;
- Vienne – Condrieu regroupant les EPCI isérois suivants : Communauté de communes du Pays Roussillonnais et Communauté d'agglomération Vienne – Condrieu.

Sur la base d'un pilotage par les élus locaux, le Gouvernement s'engage à accompagner les acteurs en mettant en place des « paniers de services » administratifs, techniques, humaines et financiers, pour développer ou renforcer les projets de territoire, afin de répondre à 4 enjeux majeurs recensés par la mission :

- recruter les compétences adéquates avec la mobilisation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC),
- innover et s'adapter aux transitions grâce au Programme d'Investissement d'Avenir,
- rayonner pour attirer les entreprises et les talents avec la mobilisation des opérateurs Bpifrance, Business France et de la Banque des Territoires,
- simplifier les démarches administratives.

Les territoires d'industrie bénéficieront d'un engagement spécifique de l'État et des opérateurs qui mobiliseront un large éventail des politiques publiques avec un financement de 1,36 milliard d'euros territoires pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires.

Le nouveau dispositif repose sur un principe de gestion décentralisée. Le pilotage et l'animation des « Territoires d'industrie » associeront les élus locaux, les industriels, les conseils régionaux et l'État.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

pref-communication@isere.gouv.fr



[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)